

Retrait du projet de loi Macron-Collomb !

LIBERTE DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION

REGULARISATION DES SANS PAPIERS

Ce projet de loi ne doit pas voir le jour !

En effet, il porte gravement atteinte aux droits :

• **fin de l'hébergement d'urgence inconditionnel** : le 1er acte de la loi, la circulaire Collomb, a invité les préfets à faire le tri dans les centres d'hébergement entre les titulaires d'un titre de séjour et les autres : on peut mourir dans la rue du moment qu'on est étranger !

• **restriction des droits d'accès au statut de réfugié** : alors qu'en 2017, seulement 32 % des demandes d'asile ont été acceptées, le délai pour faire la demande d'asile est diminué, les audiences en vidéoconférence vont être généralisées et le temps pour faire appel réduit à 15 jours, recours qui, de plus, n'empêchera pas l'expulsion !

• **davantage d'enfermement et d'expulsions** : durée maximum de rétention multipliée par 2 (afin de préparer des expulsions massives en charter), accélération des renvois des personnes « dublinées » dans le pays où elles ont été enregistrées avant d'arriver en France, maintien de la mise en rétention des enfants.

L'objectif est de rendre l'asile impossible !

MAIS D'AUTRES DISPOSITIONS SONT AUSSI GRAVES :
Passer la frontière illégalement serait passible d'1an de prison.

Nouvelles menaces contre le droit au séjour pour **soins** : en effet si un·e étranger·e voit sa demande d'asile rejetée, il ne pourra solliciter un titre de séjour hors d'un délai fixé, sauf cir-

constances « nouvelles ». Or une part importante des déboutés du droit d'asile relève de la procédure du droit au séjour comme étranger·e malade.

Les travailleurs sans papiers seraient passibles de 5 ans de prison s'ils sont embauchés avec des papiers qui ne sont pas les leurs.

Maintien des poursuites pour délit de solidarité.

NOUS EXIGEONS le respect du droit d'asile : abrogation des accords de Dublin (obligeant les migrant·e·s à demander l'asile dans leur premier pays d'enregistrement) et de la loi de février 18 permettant de les placer en rétention.

NOUS EXIGEONS le maintien de la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de tous les jeunes mineurs isolés : droit à l'enseignement pour toutes et tous.

**MIGRANT·E·S, DEMANDEURS D'ASILE, EXILE·E·S
NOTRE ARME, C'EST LA SOLIDARITE**

LA SOLIDARITE N'A PAS DE FRONTIERE,

**NE LAISSONS PAS LES IMMIGRE·E·S
SERVIR DE BOUCS EMISSAIRES**

COLLECTIF 31 MARCHES DES SOLIDARITES

Premiers signataires : Attac31, Case de Santé, CGA31, CNT31, DAL31, NPA31, Retser, Solidaires31, Solidarité Migrants31, ST OCitoyenne, Survie31, UET, Solidaires Etudiants, FCPE, UNEF, UEC, Solidarité Migrants Portes de Gascogne.

Nous suivre sur Facebook : [MDSolidaritesToulouse](#)